

COMMUNE DE BEARD -GEOVREISSIAT

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE NANTUA

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 FEVRIER 2015

Présents : Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mrs BEIGNIER Jean-Pierre, CORTINOVIS Damien, ANDRE Stéphane, ANGELOZ Patrice, CURVAT Jean-Michel, FROQUET Jean-Luc, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, PERRET Isabelle, RYSER Maryse, TIMOTEO Katie, Mrs VIEIRA DA SILVA Agostinho et ZANARDI Didier.

Secrétaire de séance : Madame Martine BRISSET.

Ouverture de la séance à 19h30.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Laurent COMTET, maire, présente l'ordre du jour.

PRESCRIPTION D'UNE PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET AVEC MISE EN COMPATIBILITE DES DOCUMENTS D'URBANISME AFIN DE PERMETTRE LE PROJET D'INTERET GENERAL D'EXTENSION DES CARRIERES BLANC

Monsieur le Maire indique qu'il convient de lancer une procédure de déclaration de projet pour le classement d'une partie d'une zone ND en NCc afin de permettre la réalisation du projet d'extension des Carrières Blanc.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de classer cinq parcelles en zone ND du secteur de l'Oignin en NCc : AC58 (761 m²), AC57 (2 118 m²), AC 59 (1 980 m²), AC 324 (5 359 m²) et AC 325 (8 830 m²), suite au projet des Carrières BLANC d'élargir le périmètre d'exploitation des carrières.

Il ajoute que cette modification peut être effectuée dans le cadre de la procédure de déclaration de projet portant sur l'intérêt général du projet avec mise en compatibilité du document d'urbanisme. Le projet d'extension des carrières Blanc présente un caractère d'intérêt général certain de par ses dimensions économiques pour la Commune :

- exploitation du secteur par les Carrières Blanc
- développement de l'activité économique liée à l'exploitation des carrières
- maintien de l'emploi local lié à l'exploitation des carrières.

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention :

- AUTORISE le maire à lancer une procédure de déclaration de projet portant sur l'intérêt général du projet d'extension des Carrières Blanc avec mise en compatibilité du document d'urbanisme communal : modification de la zone ND en NCc concernant les parcelles AC58, AC57, AC 59, AC 324 et AC 325.

CONTRAT DE FORTAGE AVEC LA SOCIETE DES CARRIERES BLANC POUR L'EXPLOITATION DES PARCELLES A324 ET A325.

Monsieur le Maire informe que la Société des Carrières BLANC propose à la commune de Béard-Géovreissiat, propriétaire des parcelles AC 324 pour 5 359 m² et AC 325 pour 8 830 m² situées en Champ Biolay, un contrat de fortage concédant à l'exploitant le droit exclusif d'extraire et de disposer de tous les matériaux qui sont techniquement et économiquement exploitables contenus en toute profondeur dans le sol des dites parcelles, sous réserve de la levée des conditions suspensives prévues à l'article 6 du contrat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ACCEPTE de conclure avec la Société des Carrières BLANC un contrat de fortage pour l'exploitation et l'extraction des matériaux des parcelles AC 324 pour 5 359 m² et AC 325 pour 8 830 m² situées en Champ Biolay sur la Commune de Béard-Géovreissiat.
- PREND ACTE du montant de la redevance fixée à 1,50 euro HT par mètre cube de matériaux extrait du terrain et des conditions de calcul et d'indexation fixées au contrat.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la Société des Carrières BLANC, sur la base des dispositions présentées ci-avant.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS POUR UNE AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL.

Monsieur le Maire informe qu'il convient d'augmenter le temps de travail du personnel affecté aux services administratifs. En effet, face à la croissance démographique de la commune et suite au surcroît de travail constaté en mairie, il apparaît nécessaire d'augmenter le temps de travail d'un poste administratif. Il propose donc d'augmenter de 9 heures la durée hebdomadaire de l'emploi d'adjoint administratif catégorie C, le passant de 19h à 28h hebdomadaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

FIXE le nouveau tableau des effectifs à compter du 1^{er} mars 2015.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS					
Filières	Catégories	Emplois	Postes créés	Durée hebdo	Cadre d'emploi
Administrative	B	Comptabilité, urbanisme, secrétariat	1	35 H	Rédacteurs
Administrative	C	Etat civil, élections, accueil public, urbanisme, gestion de la cantine et de la garderie périscolaire.	1	28 H	Adjoints administratifs
Technique	C	Agent entretien bâtiments communaux et espaces verts	2	35 h	Adjoints techniques
		Agent d'accompagnement cantine et temps périscolaires, entretien école cantine et Mairie	1	35 h	Adjoints techniques
		Agent faisant fonction d'ATSEM et d'encadrement de la garderie et des temps périscolaires	1	35 h	Adjoints techniques
		Agent d'accompagnement cantine et temps périscolaires	1	10/35 h	Adjoints techniques Non-titulaires

AUTORISATION POUR LA REALISATION D'HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES – CREATION D'INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES.

Monsieur le Maire précise, qu'à la demande de la Trésorerie, une délibération annuelle spécifique définissant les emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires ou complémentaires et autorisant le paiement de ces heures pour l'ensemble des agents stagiaires, titulaires, et non titulaires de la collectivité doit être prise. Il rappelle que le Conseil Municipal avait délibéré en ce sens le 29 septembre 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- INSTAURE les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) du décret du 14 janvier 2002 susvisé pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi que les agents non titulaires de droit public relevant des cadres d'emplois fixés ci-après et ce, à compter du 1^{er} mars 2015 :

. Cadre d'emplois des adjoints administratifs :

. Agent en charge de l'accueil, des élections, de l'Etat Civil.

. Cadre d'emplois des adjoints techniques :

. Agent affectés aux services techniques de la commune,

. Agents affectés aux services périscolaires : cantine, garderie et temps d'activités périscolaires.

Prochain Conseil Municipal : lundi 30 mars 2015 à 19h30.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h15.